



**SAINTE-JULIE**

---

## **RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

---

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous présente le rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Julie.

Celui-ci traitera des cinq sujets suivants, soit :

1. Les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année 2012;
2. Les indications préliminaires des états financiers 2013;
3. Les rémunérations et allocations des membres du Conseil;
4. Les orientations générales du budget pour l'année 2014;
5. Le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.

### **1. LES ÉTATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2012**

Le rapport financier 2012 a été vérifié par la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. Ces états financiers incluent aussi la quote-part revenant à la municipalité dans les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable et de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

Pour nous permettre une lecture plus claire de notre propre situation financière, les informations qui suivent proviennent uniquement de données qui concernent la Ville de Sainte-Julie et, par conséquent, ces données ne sont pas consolidées.

## RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

---

L'année 2012 s'est terminée par un surplus de 1 421 547 \$. Cet excédent correspond à un pourcentage de 3,40 sur le budget adopté de 41 770 000 \$ et ce surplus est comparable à celui des trois dernières années.

Le surplus des activités financières de fonctionnement provient de certaines catégories de revenus telles que les droits de mutations immobilières, les redevances et compensations concernant les matières résiduelles.

Également, ce surplus provient de dépenses moindres pour le traitement des eaux usées, de la contribution de l'AMT pour le déficit du métro et des intérêts sur obligations.

Sur recommandation de la Commission des finances, le Conseil a utilisé le surplus de 1 421 547 \$ à différentes affectations, soit :

- Fonds de roulement (250 000 \$) afin de payer comptant l'achat de diverses dépenses telles que des véhicules, des équipements et du matériel informatique. Notre objectif avec le fonds de roulement est de réduire l'impact sur le budget ou sur les emprunts. La valeur de ce fonds totalise donc avec cette affectation 4 000 000 \$, ce qui nous permet d'éviter de déboursier des milliers de dollars d'intérêts et ce, année après année;
- Immobilisations (300 000 \$), ce qui permet de verser un paiement comptant plus important lors d'investissements et de réduire ainsi les coûts de financement liés à d'éventuels règlements d'emprunt;
- Rachat de la dette (300 000 \$), de façon à diminuer progressivement le niveau de l'endettement de la Ville. Ce montant s'ajoute au remboursement régulier de la dette;

## RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

---

- Maisons lézardées (25 000 \$) pour aider des citoyens aux prises avec ce problème;
- Un montant de 128 257 \$ a été viré à la réserve pour engagements; ET
- Le solde de 418 290 \$ a été laissé dans le surplus accumulé.

Après toutes ces opérations, le surplus accumulé non affecté s'établit à 841 341 \$ et dégage une légère marge de sécurité administrative qui représente un peu plus de 2 % des revenus totaux de l'année 2012.

Pour ce qui concerne la dette effective à long terme, elle totalise 41,6 millions de dollars, une légère hausse de 300 000 \$ sur le chiffre de l'année dernière. Cet écart s'explique par les travaux du pont d'étagement et de l'intersection Armand-Frappier et Fer-à-Cheval.

La richesse foncière uniformisée, pour sa part, a augmenté de plus de 220 millions de dollars, combiné à la dette, le taux d'endettement est passé de 1,37 % à 1,29 % au 31 décembre 2012. Le Conseil est fier de ce résultat parce que le taux d'endettement demeure toujours inférieur à l'objectif que nous avons établi de 2 %.

Nos efforts de rationalisation ont porté fruits, car en plus du contrôle de la dette, nous avons réussi à améliorer nos infrastructures et à corriger des lacunes importantes. Il s'agit de deux objectifs différents qui ne doivent pas être réalisés l'un au détriment de l'autre.

Le pourcentage du service de la dette sur les dépenses a diminué, passant de 17,4 % à 16,2 %. La dette à long terme per capita a légèrement diminué. Elle se situe à 1 354 \$ comparativement à 1 400 \$ l'année dernière. En plus, cette diminution ne tient pas compte du remboursement du service de la dette en vertu de différents programmes de subvention.

---

## **RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

---

Les indicateurs de gestion 2012 ont été déposés au Conseil par le Service des finances. Ce document peut être consulté au Service du greffe.

Tous ces indicateurs tendent vers une même conclusion, soit l'amélioration de notre situation financière constatée au cours des dernières années par rapport à nous-mêmes et aussi par rapport aux villes comparables. Notre souci de bien gérer l'avenir des contribuables transparaît dans nos différents indicateurs.

Permettez-moi de vous communiquer maintenant quelques indications préliminaires sur les états financiers de l'année 2013.

### **2. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS FINANCIERS DE 2013**

Les revenus seront supérieurs aux prévisions contenues dans le budget de 43 145 000 \$ adopté pour l'année 2013, et avec un suivi rigoureux des dépenses, cela laisse présager un surplus de l'ordre de 950 000 \$.

Le surplus d'opérations proviendra de quelques postes budgétaires qui présentent des soldes positifs. Parmi les plus importants, mentionnons : les redevances et compensations liées à la gestion des matières résiduelles, l'utilisation moins grande de la réserve pour imprévus et les intérêts sur obligations.

Concernant les permis de construction, la Ville en a émis pour 26,5 millions de dollars au cours des dix (10) premiers mois de l'année et ce montant est supérieur à celui de 2012 pour la période équivalente, qui était de 18,5 millions de dollars.

## RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

---

En 2013, la Ville devrait investir un peu plus de 8 903 000 \$ en dépenses en immobilisations. Ce montant est inférieur aux prévisions. Certains projets qui devaient se réaliser cette année sont reportés en 2014. Il s'agit notamment de l'aménagement d'une piste cyclo-pédestre éclairée dans le parc linéaire entre la rue de Vendôme et le parc Desrochers, et du prolongement d'infrastructures urbaines.

Voici les principales réalisations du Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2013 :

1. Construction et réfection d'infrastructures urbaines	7 094 000 \$
2. Matériel et véhicules	400 000 \$
3. Aménagement de parcs	799 000 \$
4. Mobilier et informatique	345 000 \$
5. Bâtiments	208 000 \$
6. Autres immobilisations	57 000 \$

### 3. RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je désire vous informer des rémunérations et allocations de dépenses que les élus reçoivent pour l'ensemble des tâches municipales et para-municipales qu'ils assument.

Chaque conseiller reçoit une rémunération annuelle de 19 470 \$ et une allocation de dépenses de 9 735 \$. Lorsqu'il agit comme maire suppléant, le conseiller perçoit un montant additionnel équivalant à 10,5 % de la rémunération mensuelle totale payée à la mairesse, ce qui représente une rémunération supplémentaire de 528 \$ et une allocation de dépenses de 264 \$ par mois.

## RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

---

Pour sa part, la mairesse reçoit une rémunération annuelle de 74 830 \$ et une allocation de dépenses de 15 662 \$.

Également, chaque représentant du Conseil à la Commission de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie perçoit une rémunération mensuelle de 159 \$ et une allocation de dépenses de 79 \$.

En plus, le représentant de la Ville à la MRC de Marguerite-D'Youville touche une rémunération de 337 \$ pour chaque assemblée du Conseil, de 112 \$ pour toute rencontre excluant les assemblées du Conseil et un montant forfaitaire annuel de 3 644 \$. Lorsqu'il agit à titre de préfet, la rémunération est portée respectivement à 472 \$, 270 \$ et 10 814 \$ pour les mêmes fins. Tous les montants versés par la MRC de Marguerite-D'Youville se répartissent entre la rémunération pour 2/3 et l'allocation de dépenses pour 1/3 jusqu'au maximum prévu par la loi.

Le représentant de la Ville a droit à une rémunération de 240 \$ pour chaque présence aux séances du Conseil d'administration ou du Comité exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. Une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération est aussi versée jusqu'à concurrence du maximum prévu par la loi.

Aussi, le représentant de la Ville au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Sainte-Julie Saint-Amable reçoit une rémunération de 169 \$ et une allocation de dépenses de 84 \$ pour chaque réunion mensuelle à titre de directeur et lorsqu'il agit comme président, le montant de rémunération devient 282 \$ et il n'y a pas d'allocation de dépenses.

## RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

---

Finalement, comme vice-présidente de la Commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal, la mairesse a droit à une rémunération forfaitaire de 7 500 \$ pour l'année 2013 et de 500 \$ pour chaque séance, maximum 5 000 \$.

#### 4. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2014

Nous préparons actuellement le budget pour l'année 2014. À quelques semaines de son adoption, prévue le 17 décembre prochain, il nous reste encore plusieurs décisions stratégiques à prendre. À cet effet, les services municipaux s'affairent à préparer les prévisions budgétaires et à évaluer les projets qui ont été soumis à la Commission des finances préalable à l'étude prévue pour l'analyse des dossiers et la prise de décisions par le Conseil.

À cette étape, **le Conseil respectera la capacité de payer des citoyens**, à l'instar des années passées, et poursuivra sa démarche **d'amélioration continue des services offerts par la Ville**. C'est notre engagement, car la qualité de vie des Julievilloises et Julievillois nous tient particulièrement à cœur. Ainsi, Sainte-Julie continuera de se démarquer avec des **projets novateurs** et une **taxation des plus raisonnables**.

#### Pacte fiscal

Le pacte fiscal liant le Gouvernement du Québec et les municipalités prendra fin le 31 décembre 2013. La Ville a reçu un revenu de transfert de 1,3 million de dollars en 2013. Le Gouvernement du Québec remplacera en 2014 ce revenu par un remboursement partiel de la TVQ. Cette mesure a un impact négatif dans le budget de 750 000 \$. La Ville travaille actuellement à trouver des solutions pour éviter d'augmenter de façon importante la taxation de ses citoyens.

## **RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

---

Le Conseil a la ferme intention de continuer à se classer dans le peloton de tête des municipalités comparables à Sainte-Julie en matière de performance financière, selon l'ensemble des indicateurs inscrits au « Profil financier – édition 2013 » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

En ce sens, nous poursuivrons en 2014 nos pratiques de **saine gestion financière** afin de conserver cette position avantageuse. Nous déploierons toutes les mesures requises pour s'assurer que la Ville de Sainte-Julie demeure pleinement compétitive au chapitre de la taxation et ce, tout en continuant d'offrir aux citoyens des services de premier plan selon les plus hauts standards de qualité. Pour en savoir plus, je vous invite à assister à la séance extraordinaire du 17 décembre 2013 à 20 h.

### **5. LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

Nous adopterons le 17 décembre prochain, au même moment que le budget 2014, un programme triennal d'immobilisations (PTI) qui viendra préciser les principaux investissements prévus pour les années 2014, 2015 et 2016. La majeure partie des immobilisations sera consacrée, encore cette année aux infrastructures routières et aux réseaux souterrains.

Les principaux investissements seront les suivants :

- Le prolongement du boulevard Armand-Frappier, du côté Est du chemin du Fer-à-Cheval, et de la rue Murano pour créer un secteur commercial et pour aménager un stationnement incitatif qui est attendu par nos citoyens depuis trop longtemps;
- La construction d'un bassin de rétention, de stations de pompage dans le secteur Thomas-Chapais;

## RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

---

- L'aménagement d'une piste cyclo-pédestre éclairée dans le parc linéaire entre la rue de Vendôme et le parc Desrochers, ainsi que la plantation d'arbres, arbustes, aménagement de belvédère, panneaux d'interprétation et aires de repos.
- Un sentier multifonctionnel entre le parc Edmour-J.-Harvey et le parc du Mont-Saint-Bruno;  
Ces deux derniers projets sont admissibles à une aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Le réaménagement du chemin du Fer-à-Cheval entre les rues Jacquelin-Beaulieu et du Liseron;
- Le prolongement et le réaménagement de pistes cyclables à différents endroits;
- La poursuite du projet de revitalisation du Vieux-Village.

D'autres projets sont également inscrits dans ce programme triennal à l'étude par le Conseil. Notamment, il s'agit d'achat et de remplacement de véhicules, d'acquisition de matériel et de logiciels informatiques et d'interventions dans les différents édifices municipaux.

Dans le cadre de la planification quinquennale, le Conseil s'est donné des objectifs à atteindre et même si les besoins sont nombreux, la priorité dans les projets d'immobilisations ira à ceux qui bénéficient de subventions gouvernementales et ceux qui sont planifiés depuis longtemps.

### **CONCLUSION**

**Notre situation financière demeure très intéressante et se compare avantageusement à celle des municipalités comparables.** Le Conseil municipal a la volonté ferme de maintenir un niveau de taxation parmi les plus bas en Montérégie pour les villes de même taille.

## RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

---

Nous allons aussi étudier les projets d'investissements en prenant en considération l'impact de ces projets sur la gestion financière de la Ville.

Je remercie notre équipe de direction, particulièrement notre directeur général, M. Pierre Bernardin, notre trésorière, Mme Sylvie Forest, ainsi que tous nos employés pour leur excellent travail.

Tous nos employés ont, par leur implication constante, respecté les objectifs mis en place pour restreindre les dépenses malgré les besoins grandissants de l'organisation. Je remercie également les membres du Conseil pour leur travail effectué au cours de la dernière année dans leur quartier respectif et au sein des différents comités et commissions, un élément prépondérant dans la recherche d'une saine gestion administrative.

Pour terminer, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, je dépose avec ce rapport la liste de tous les contrats conclus depuis novembre 2012 comportant une dépense de plus de 25 000 \$, de même que la liste de tous les contrats indiquant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$.

J'ai remis cette liste à la greffière pour que toute personne, qui le souhaite, puisse en prendre connaissance.

La mairesse,

Suzanne Roy